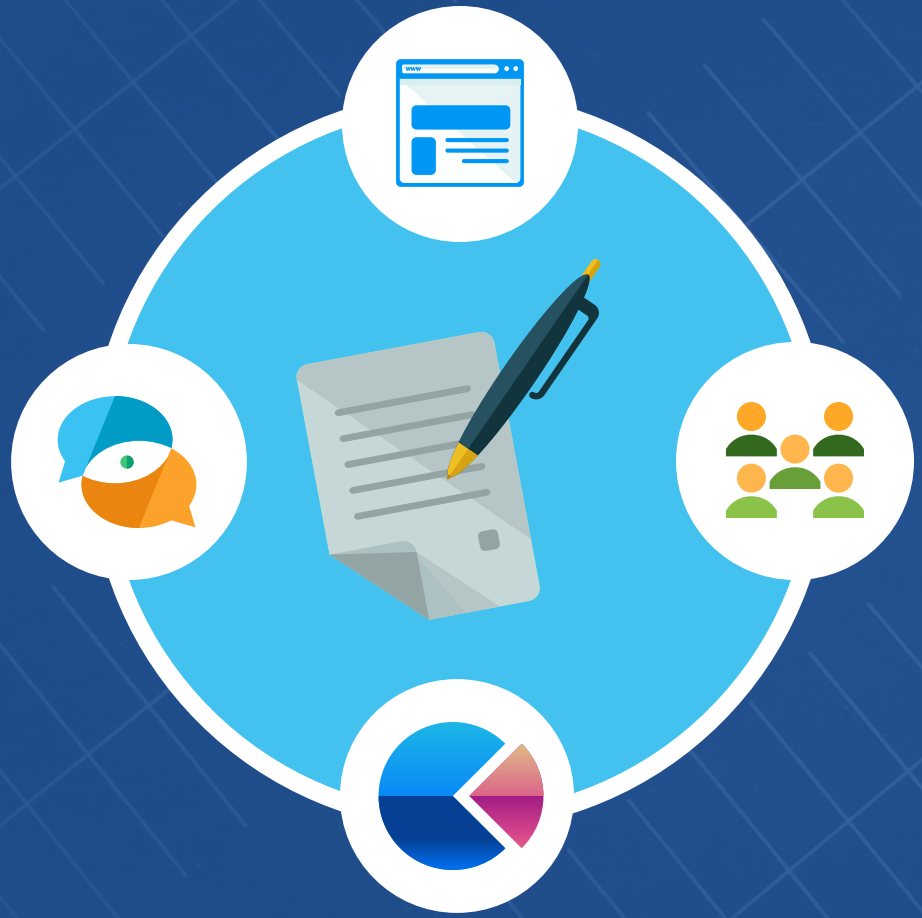

LES INSTANCES DU LYCÉE JULES VERNE

AVEC REPRÉSENTATION DE PARENTS ÉLUS

colegio Julio Verne
tres idiomas, dos raíces, un futuro

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

4 parents élus au scrutin de liste

LE CONSEIL D'ÉCOLE

15 parents élus au scrutin de liste

LE CONSEIL DU 2º DEGRÉ

3 parents parmi les élus au CE

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

3 parents parmi les élus au CE pour le collège
2 parents parmi les élus pour le lycée

LA CHS DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

1 ou 2 parents parmi les élus au CE

LA COMMISSION ÉDUCATIVE

1 parent parmi les élus au CE

colegio Julio Verne
ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ
aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

4 parents élus au scrutin de liste

Compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives

Base ses votes et ses avis sur les travaux préparatoires des autres instances du lycée

Vote pour adoption

Projet d'établissement, Règlement intérieur, horaires et calendrier, plan d'éducation à l'orientation, plan de formation continue, programme du conseil école-collège, programme d'action du contre toute forme de violence, plan pour le développement durable et la citoyenneté.

Vote pour avis

Carte des emplois, évolution des structures péda, l'hygiène et la sécurité au sein de l'établissement, l'accueil et l'information aux parents, programmation et financement des voyages scolaires, organisation de la vie éducative, prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

15 parents élus au scrutin de liste

Adopte son règlement intérieur

Est obligatoirement consulté pour avis sur le fonctionnement et la vie de l'école sur :

- Les structures.
- L'organisation du temps scolaire.
- Le projet d'établissement pour le 1° degré.
- L'utilisation des moyens.
- Les projets de classes découvertes.
- L'hygiène, la sécurité, la santé des élèves.
- Les principes de choix du matériel pédagogique.
- L'accueil, l'information des parents, les modalités de leur participation à la vie scolaire.
- Le programme d'action du conseil école collège.
- Les actions contre toute forme de violence à l'école.
- Les actions dans le cadre du développement durable.

LE CONSEIL DU 2º DEGRÉ

3 parents parmi les élus au CE

Prépare les travaux du conseil d'établissement pour tout ce qui concerne le second degré :

- La structure pédagogique.
- L'organisation du temps scolaire.
- Le projet d'établissement.
- L'aménagement de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Les projets de voyage.
- L'accueil, l'information des parents, les modalités de leur participation à la vie scolaire.
- Le programme d'action du conseil école collège.
- Les actions contre toute forme de violence à l'école..
- Les actions dans le cadre du développement durable.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

3 parents parmi les élus au CE pour le collège
2 parents parmi les élus pour le lycée

2 conseils de disciplines dans l'établissement :

- 1 pour le collège.
- 1 pour le lycée.

Le conseil de discipline est saisi pour étudier des cas d'indiscipline grave et statuer s'il y a lieu de sanctionner, ou non. Il détermine la sanction par vote.

LA CHS DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

(Commission d'hygiène et de sécurité)

1 ou 2 parents parmi les élus au CE

Commission consultative : présente ses travaux au Conseil d'Établissement

Est consultée sur :

- L'hygiène et la sécurité de la communauté éducative.
- Les actions de formation dans ce cadre.
- Le respect et la veille de toutes les dispositions légales en sécurité et hygiène.
- Le bilan des exercices tremblements de terre, incendie ou intrusion.
- Les mesures de sécurité en lien avec l'ambassade et l'AEFE.

LA COMMISSION ÉDUCATIVE

1 parent parmi les élus au CE

La commission éducative :

- Examine la situation d'élèves ne respectant pas ses obligations scolaires ou ayant un comportement inadapté.
- Recherche des réponse éducative personnalisée.
- Est consultée en cas d'incidents graves et récurrents.
- S'inscrit dans la mise en place d'une politique claire de prévention, d'intervention et de sanctions dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire et toute forme de discrimination.